



Désaignes (Ardèche)

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

Identification de la Collectivité qui passe le marché :

Commune de DESAIGNES

Correspondant : Monsieur François SOUBEYRAND, Maire de DESAIGNES

Mairie - 130, Place de la Mairie - 07570 DESAIGNES

Téléphone : 04.75.06.61.49 - Courriel : mairie@desaignes.fr

Type de procédure : Procédure adaptée passée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique

Objet du marché : Révision du Plan Local d'Urbanisme de DESAIGNES (Ardèche).

Type de marché de services : 12

Lieu d'exécution : Commune de Désaignes - 07570 DESAIGNES

L'avis concerne : un marché public.

Caractéristiques principales : La mission consistera à réaliser des études et à assister la collectivité pour la révision du Plan Local d'Urbanisme communal de manière à y transcrire un projet global d'aménagement et de développement durables à moyen terme avec, au travers des différentes phases, la numérisation SIG des données. La mission transversale « Animation de la participation et de l'information du public » comprend la possibilité de proposer une variante.

Le présent marché présente une tranche optionnelle pour l'élaboration d'une exposition.

Prestations divisées en lot : non

Date prévisionnelle de début de la mission : fin mai / début juin 2021.

Conditions relatives au marché :

- le financement de ce marché est assuré par le budget principal,
- les candidats peuvent se présenter individuellement ou sous la forme d'un groupement,
- délai global de paiement : 30 jours,
- comptable public assignataire : M. le Trésorier de Lamastre,
- unité monétaire pour la gestion du marché : l'Euro,
- langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : français.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

La liste des documents à produire est détaillée dans le Règlement de la Consultation.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

- * la valeur technique notée sur 60 points décomposée ainsi :
 - compétences et références (sur 20 points)
 - adaptation de la méthodologie pour la réalisation de l'étude (sur 40 points),
- * le prix noté sur 40 points selon la formule suivante : (offre la moins-disante x 40) / prix de l'offre.

En cas de recours à la négociation, le nombre de candidats admis à la négociation est limité à 3.

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Lieu où l'on peut retirer le Dossier de Consultation :

Les documents de consultation sont disponibles gratuitement sur le profil d'acheteur à l'adresse : <http://achatpublic.com>

Adresse à laquelle les offres doivent être transmises :

Les offres seront transmises par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation, à l'adresse suivante : <http://achatpublic.com>

Date limite de remise des offres : le lundi 26 avril 2021 à 12h00

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Toutes demandes de renseignements complémentaires ou questions doivent être déposées sur la plateforme de dématérialisation <http://achatpublic.com> au plus tard le 19 avril 2021.

Instance chargée des procédures de recours : Palais des Juridictions administratives - 184, rue Duguesclin – 69433 Lyon Cédex 03 - Téléphone : 04.87.63.50.00

- Référé précontractuel (art L. 551-1 du Code de justice administrative et suivants) pendant toute la procédure et avant la conclusion du contrat.

- Référé contractuel (article L.551-13 et suivants du CJA) au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat.

- Recours en contestation de la validité du contrat : tout concurrent évincé de la conclusion d'un contrat administratif est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses qui en sont divisibles assorti le cas échéant de demandes indemnitaires dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées notamment de la publication de l'avis d'attribution.

- Recours indemnitaire dans les 2 mois à compter d'une décision expresse de rejet de la demande préalable (art R. 421-1 et suivants du CJA).

Date d'envoi de l'avis à la publication : le jeudi 25 mars 2021.